



50ans



SIVOM
ABADIE



Préambule

La communauté villageoise abadienne s'est constituée à partir de la fin du 16ème siècle. Pendant plusieurs siècles l'Abadie était uniquement peuplée de familles d'agriculteurs, habitant dans des petits hameaux disséminés sur les diverses collines s'élevant en escalier, du confluent du Paillon et de la Banquière, jusqu'aux pentes du mont Ubac ; ces hameaux se situent sur le territoire de 4 communes : Cantaron, Nice, Saint-André de la Roche et Tourrette-Levens.

Habités à un mode de vie rustique, nos paysans sollicitaient peu la collectivité. L'urbanisation de l'Abadie, débutée dans le courant des années 1950, s'est accélérée dans les années 60, par la construction de maisons individuelles, résidences principales occupées majoritairement par des ex-citadins, davantage et légitimement demandeurs d'équipements et de services publics.

L'absence de coopération entre les quatre communes abadiennes était un obstacle à la satisfaction des besoins d'une population en augmentation constante. C'est pourquoi, en 1971, les municipalités de Saint-André, Cantaron, Nice et Tourrette-Levens décidèrent de créer un syndicat intercommunal à vocation multiple.







I. La création du SIVoM

A) LA GENÈSE

La naissance du SIVoM résulte d'une suite d'épisodes imprévisibles, se succédant les uns aux autres entre l'été 1970 et l'automne 1971. Auparavant rien ne laissait présager la création d'un syndicat intercommunal pour l'Abadie : ni les habitants, ni les élus n'y songeaient.

Premier épisode : en septembre 1970, le comité des fêtes du village, désireux de disposer d'un petit local pour entreposer son matériel, réussit à organiser une rencontre avec les représentants des quatre municipalités abadiennes. Cette rencontre était inédite dans l'histoire de notre village. À l'issue de cette réunion, dans une conversation sans rapport avec la demande du comité, la question des besoins collectifs de la population est évoquée incidemment ; Honoré Baillet, adjoint au maire de Nice, suggère aux quelques Abadiens présents la création d'un comité de quartier.

Deuxième épisode : cette idée séduit très vite un groupe d'habitants, et dès la mi-octobre, le Comité de Défense des Intérêts des Quartiers de l'Abadie est constitué. Il recueille une rapide adhésion auprès de l'ensemble de la population de tous les quartiers de nos collines et compte en quelques semaines plus de 400 membres.

Troisième épisode : après les élections municipales de mars 1971, marquées par l'arrivée de nouvelles équipes à Saint-André et Tourrette-Levens, les dirigeants du comité de défense proposent aux élus la création d'un syndicat intercommunal à vocations multiples.



de l'Abadie
un
Abadia
(l'Abadie)

sique de
ILANTE
du C. B. A.



Au mois de juin, une réunion est organisée en mairie de Nice, entre les élus représentant les quatre communes et une délégation du comité de défense ; le principe de la création d'un SIVoM est retenu.



Quatrième épisode : entre juillet et octobre, les quatre conseils municipaux votent la création du SIVoM. Le 29 novembre, le Préfet des Alpes-Maritimes donne son aval.

Le 9 décembre 1971, le SIVoM est officiellement installé. Sa présidence est confiée à Honoré Colomas, maire de Saint-André, commune sur laquelle réside la majorité des Abadiens. Notre syndicat est aujourd'hui l'un des plus anciens EPCI du département.

B) LES STATUTS

Adoptés courant 1972, ils stipulent notamment

- que le Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Abadie « a pour objet la promotion de la colline de l'Abadie et la gestion des problèmes communs aux quatre communes. »
- que son siège est fixé à Saint-André.
- que le syndicat est administré par un comité de délégués élus par les conseils municipaux des quatre communes : 2 délégués titulaires et 2 suppléants par commune.







II. L'action du SIVoM

Depuis un demi-siècle le syndicat contribue au développement des équipements et services en faveur de la population, en constante augmentation et composée quasi-exclusivement de résidents permanents. Parmi les 2500 habitants de nos collines, les enfants et adolescents ont toujours été une préoccupation prioritaire, ainsi qu'en témoignent :

- la construction et la gestion de l'école maternelle Jean de la Fontaine, et d'une cantine scolaire.
- la création d'un centre de loisirs périscolaire
- l'aménagement de la Petite Ferme Pédagogique
- la réalisation d'un microsite sportif

Mais l'action du SIVoM s'est exercée dans bien d'autres domaines :

- les équipements sportifs : clos boulistes, courts de tennis, etc
- le théâtre de Verdure
- les routes et chemins
- l'adduction en eau potable et l'assainissement collectif
- les transports
- l'urbanisme : POS, PLU
- la lutte contre les nuisances et la protection de l'environnement
- la prévention sanitaire : leishmaniose, chenilles processionnaires
- l'animation socioculturelle, en partenariat avec les associations abadiennes(1) et avec le Département.

(1) Leur nombre a doublé depuis 1971; leur subventionnement est assuré par le SIVoM, en lieu et place des communes.

Le champ d'intervention du syndicat a évolué au fil du temps, du fait notamment de l'apparition de nouveaux EPCI depuis le début du siècle :

- CANCA puis CUNCA et aujourd'hui Métropole Nice Côte d'Azur (pour Saint-André, Nice et Tourrette-Levens)
- - Communauté de Communes du Pays des Paillons (pour Cantaron)

Mais notre SIVoM conserve cependant de multiples attributions qui justifient légitimement sa pérennité.



III. Une coopération exemplaire

Depuis 50 ans les élus des 4 communes, quelles que soient leurs sensibilités politiques, ont toujours fait primer l'intérêt général des Abadiens dans la gestion et le fonctionnement de notre SIVoM.

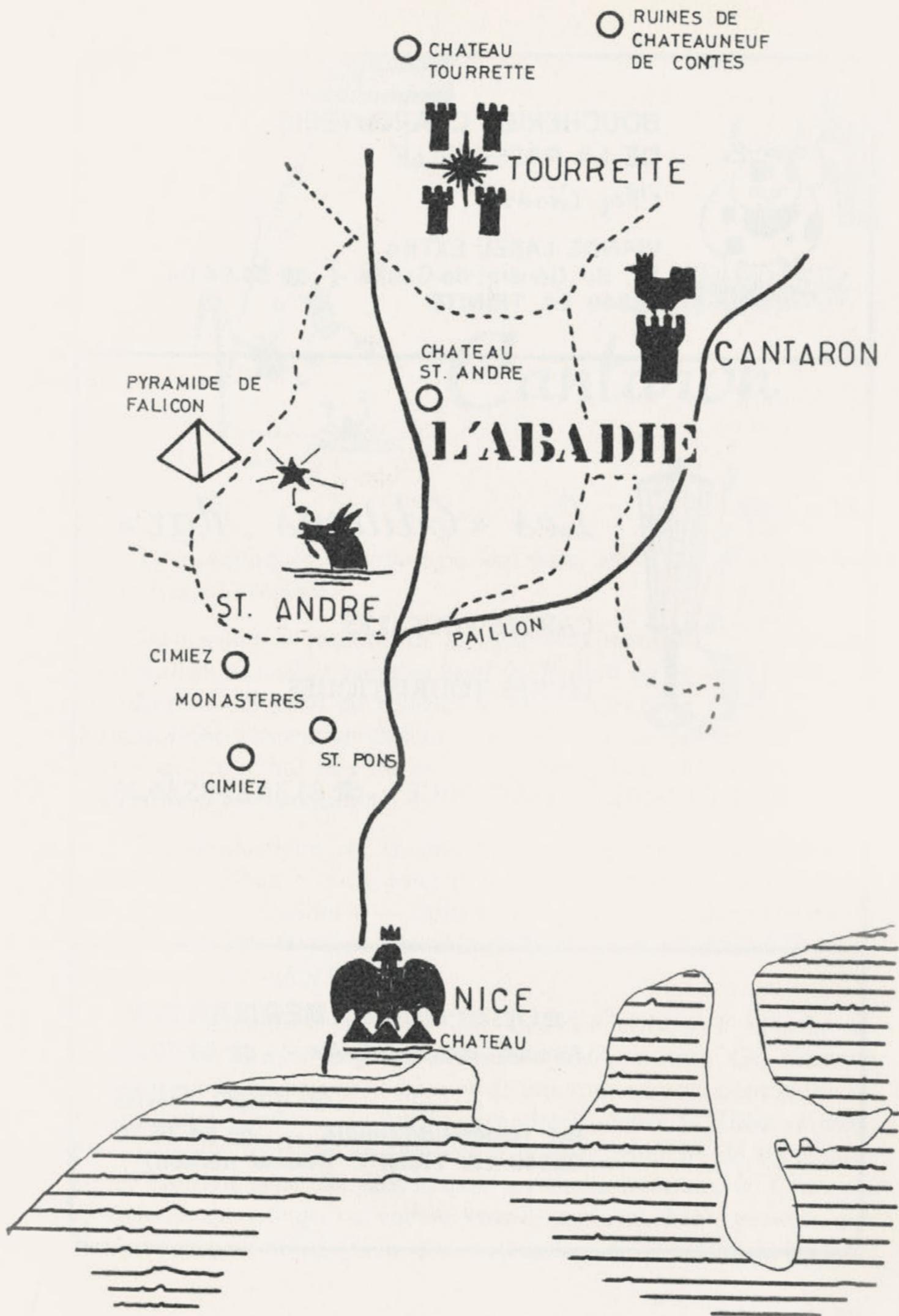
Au sein du comité du syndicat, le dialogue constructif est permanent entre les huit délégués.

Le SIVoM ne perçoit pas d'impôts ; son budget est alimenté par les participations financières des communes ainsi que par les aides d'autres collectivités ou organismes.

La mutualisation avec le SIVoM Val de Banquière et la mairie de Saint-André de la Roche permet de réduire le coût de fonctionnement de notre EPCI. (N.B : les élus délégués au comité syndical ne perçoivent pas d'indemnités de fonction.)







IV. Une institution indispensable

La situation administrative de l'Abadie, territoire éclaté entre 4 communes, 3 cantons et 3 circonscriptions législatives, est probablement un cas unique en France.

La création d'une commune autonome n'étant pas possible, l'intercommunalité est incontournable. L'intégration de notre SIVoM dans un autre EPCI n'est pas envisageable non plus : les 4 communes sont rattachées à des EPCI différents (communauté du Pays des Paillon, métropole Nice Côte d'Azur, SIVoM Val de Banquière) et d'autre part ces établissements ne gèrent pas les mêmes compétences que notre syndicat.

La pérennité de notre syndicat est d'autant plus nécessaire que, outre la gestion et le développement des équipements et services, il joue un rôle essentiel pour la communauté abadienne : notre SIVoM est en effet la seule institution politico-administrative représentant notre entité villageoise, tant auprès des autres collectivités locales qu'auprès des services de l'État et des organismes publics.

Sans le SIVoM, l'Abadie n'aurait pas d'existence juridique et institutionnelle.

Pourtant, il y a eu une dizaine d'années où notre syndicat a failli disparaître suite à une erreur d'appréciation des services préfectoraux. Heureusement, la réaction unanime des maires des quatre communes et du Comité du SIVoM a convaincu les autorités de son incontestable utilité.

Souhaitons qu'il puisse encore longtemps œuvrer pour le bien de l'Abadie et des Abadiens.

Alors, pour le bien des Abadiens et de notre village, souhaitons longue vie au SIVoM de l'Abadie.





SIVOM
Abadie



Retrouvez toute l'actualité de l'Abadie sur
www.sivomabadie.fr

et ses rubriques sur l'histoire du village
« C'était avant à l'abadie » et « Un peu d'histoire »

